

TRIADE ELECTRONIQUE / MICRO ORANGE

RESUME NON TECHNIQUE

DOCUMENT N° 5

Septembre 2011 : Version 3
Juillet 2011 : Version 2
Janvier 2011 : Version 1
Octobre 2010 : Version 0

EV09-144/LEM-BAE

AVIS AU LECTEUR

▪ POURQUOI UN RESUME NON TECHNIQUE ?

Afin de faciliter la prise de connaissance par le public des informations contenues dans le dossier, celui-ci fait l'objet d'un résumé non technique.

▪ QU'EST-CE QUE CE DOCUMENT ?

Ce document est un guide pratique qui est conçu pour permettre de trouver facilement les informations contenues dans le dossier et qui répond sans aucun doute à vos préoccupations en matière d'environnement ainsi qu'à vos questions relatives à l'établissement de TRIADE ELECTRONIQUE / MICRO ORANGE situé sur la commune de Rousset (13).

Ce résumé non technique ne prétend pas fournir toutes les informations nécessaires afin d'évaluer les impacts de l'établissement de TRIADE ELECTRONIQUE / MICRO ORANGE sur l'environnement.

Il faut pour cela analyser l'ensemble du dossier.

▪ QUEL EST LE CONTENU D'UN DOSSIER D'AUTORISATION ?

Le dossier de demande d'autorisation qui est mis à la disposition du public au cours de l'enquête publique contient six parties :

- une présentation de l'établissement,
- une étude d'impact sur l'environnement qui traite des nuisances occasionnées par l'établissement en fonctionnement normal, et qui précise les mesures préventives prises et envisagées.
- une étude de dangers qui décrit, après analyse des risques, les conséquences possibles sur l'environnement d'événements accidentels pouvant avoir lieu dans l'établissement, et qui précise également les mesures préventives prises et envisagées.
- une notice de conformité de l'installation qui intéresse les prescriptions du code du travail dans les domaines hygiène et sécurité,
- le résumé non technique,
- une série de plans de localisation.

▪ **POURQUOI UN DOSSIER D'AUTORISATION ?**

L'établissement de TRIADE ELECTRONIQUE / MICRO ORANGE est un établissement classé, soumis à Autorisation, par le Code de l'Environnement, livre V – Titre I. Ce code réglemente les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Toute installation classée en Autorisation doit fournir un dossier d'autorisation.

Le déroulement de la procédure d'Autorisation est expliqué en Annexe 1.

LE SITE D'IMPLANTATION

Voir en Annexes du dossier :

- plan au 1/25 000^e de la région ;
- plan cadastral ;
- plan de masse.

L'établissement de TRIADE ELECTRONIQUE / MICRO ORANGE est localisé :

- sur la commune de Rousset, dans le département des Bouches du Rhône (13), dans la zone industrielle de Rousset, sur l'avenue Georges Vacher
- Parcelle cadastrale n° 577, section AW de la commune de Rousset d'une surface d'environ 12 380m²
- classement en zone UE au Plan Local d'Urbanisme de la commune de Rousset, dernière approbation du PLU en date du 28 juillet 2010.

L'établissement TRIADE ELECTRONIQUE / MICRO ORANGE est desservi par l'avenue Georges Vacher, voie de circulation à l'intérieur de la zone industrielle de Rousset.

Les principales voies de communication de la zone et du site sont :

- L'Autoroute A8 qui relie Aix en Provence à Nice avec l'échangeur de La Barque qui se situe à plus de 10 km.
- La Départementale 6 qui relie Aix En Provence à Saint Maximin.

La superficie du terrain de la société TRIADE ELECTRONIQUE / MICRO ORANGE est de 12 380 m², répartie de la façon suivante :

☞ Surface construite	3 700 m ²
☞ Surfaces étanches	6 780 m ²
☞ Espaces verts	1 900 m ²

La superficie construite représente 30 % de la superficie totale.

Les habitations les plus proches sont localisées à 200m à vol d'oiseau du site.

Les points de concentration de personnes sont éloignés d'environ 2 kilomètres au Nord du site et sont situés au centre ville de Rousset. Il s'agit :

- ✓ Du complexe sportif intercommunal,
 - ✓ Du collège de Rousset,
 - ✓ De l'école primaire Albert Jouly.
- Les limites de propriété du site sont bordées par :
- ✓ au Nord par un bâtiment à usage Industriel en projet, puis par les locaux de la médecine du travail d'Aix en Provence, des maisons, la rivière Arc et enfin, à 800 m environ, par l'autoroute A8 ;
 - ✓ à l'Est, par la route départementale D56c, la zone industrielle et la station d'épuration ;
 - ✓ au Sud par la société EURODECOUPE et la société Boule pâte, la ligne de chemin de fer qui relie Trets à Gardanne, puis par la route départementale D6 ;
 - ✓ à l'Ouest par les sociétés de la zone industrielle de Rousset.

PRESENTATION DE L'ACTIVITE

Les sociétés TRIADE ELECTRONIQUE / MICRO ORANGE existent sur le site de Rousset depuis 2007. Elles exploitent un centre de tri et de démantèlement des DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)

Le process industriel de l'unité se décompose en 4 activités de traitement :

- prétraitement et démantèlement du PAM,
- démantèlement des DEEE professionnels,
- démantèlement des écrans,
- regroupement du GEM.

Aujourd'hui, l'établissement a une capacité de traitement de 28 tonnes/jour de DEEE. L'établissement connaît une forte croissance de sa production, les volumes susceptibles d'être entreposés dépasseront avec la modification des activités du site le seuil à autorisation de la rubrique 2711.

TRIADE ELECTRONIQUE / MICRO ORANGE doivent déposer une demande d'autorisation d'exploiter intégrant les modifications effectuées sur le site ainsi que les modifications réglementaires. Le site est ainsi soumis au régime d'autorisation au titre des rubriques 2711, 2718, 2790 et 2791 de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

L'effectif total de l'établissement de TRIADE ELECTRONIQUE / MICRO ORANGE est d'environ 56 personnes tous services confondus.

Nota : MICRO ORANGE fait appel à des postes conventionnés (réinsertion), environ 40 salariés bénéficient de ce statut.

ETUDE D'IMPACT

L'étude d'impact aborde les points suivants :

- impact sur l'environnement eau et sol ;
- impact sur l'environnement air ;
- les émissions de bruit et les vibrations ;
- les déchets ;
- les effets sur le site et le paysage ;
- les effets sur la faune, la flore, les milieux naturels et les équilibres biologiques ;
- les effets sur la commodité du voisinage ;
- les effets sur l'agriculture ;
- les effets sur l'hygiène, la salubrité et la sécurité publique ;
- les effets sur la protection des biens matériels et du patrimoine culturel.
- la prévention et la réduction intégrées de la pollution.

Pour chacun de ces points, il est présenté :

- la situation actuelle et la sensibilité de l'environnement ;
- les impacts induits ;
- les mesures préventives prévues pour limiter ou supprimer les nuisances.

▪ **Impacts sur l'environnement EAU / SOL.**

Le site TRIADE ELECTRONIQUE / MICRO ORANGE ROUSSET est connecté sur le réseau public de distribution pour son alimentation en eau potable. Cette eau est utilisée pour les besoins sanitaires. Le réseau d'eau incendie (RIA) est branché sur le Canal de Provence.

Les besoins en eau de l'établissement TRIADE ELECTRONIQUE / MICRO ORANGE concernent seulement les eaux sanitaires et représentent environ 600 m³/an (pour 56 personnes présentes en même temps sur le site et environ 250 jours travaillés). Environ 80 m³/an d'eau sont utilisés pour réaliser les essais incendie, RIA et poteaux incendie : essais en moyenne 2 fois par an.

Il n'y a pas d'eaux industrielles sur le site de TRIADE ELECTRONIQUE / MICRO ORANGE. Les eaux sanitaires sont constituées des eaux de lavabos, douches, WC et de nettoyage des sols des bureaux.

Les eaux sanitaires du bâtiment industriel et des bureaux administratifs sont envoyées vers la station d'épuration de la commune de Rousset.

Les eaux pluviales du site peuvent se décomposer-en :

- eaux de toiture (non polluées),
- eaux de ruissellement du sol, susceptibles d'être polluées.

La configuration géographique du site et l'imperméabilisation par une dalle étanche permet d'obtenir une rétention des eaux à l'arrière du bâtiment estimée à 2 000 m³, les eaux retenues transitent ensuite par le séparateur d'hydrocarbures.

Les eaux pluviales sont collectées et envoyées vers le réseau des eaux pluviales de la zone industrielle par des regards d'eaux pluviales ou par écoulement gravitaire.

Les eaux de toiture sont séparées des eaux de ruissellement des voies de circulation et des aires de stationnement.

▪ **Impacts sur l'environnement AIR.**

L'origine, la nature, le mode de traitement et le lieu des rejets sont résumés selon le tableau suivant :

Nature des rejets	Lieu de rejet	Origine des rejets	Mode de traitement
Poussières	Traitement PAM	Dépoussiéreur	Filtre à manche

Des mesures de poussières ont été réalisées par le laboratoire APAVE en septembre 2010, au niveau de la cheminée du dépoussiéreur du traitement PAM.

Les rejets de poussières du dépoussiéreur sont conformes à la valeur réglementaire de l'arrêté du 2 février 1998 (100mg/Nm³ quand le flux est inférieur ou égal à 1 kg/h).

L'établissement est tenu intérieurement et extérieurement en état de propreté afin d'éviter tout risque d'envol (papier, poussières, ...).

Il n'est effectué aucun brûlage à l'air libre.

L'établissement de TRIADE ELECTRONIQUE / MICRO ORANGE, ne traitant de déchets organiques, ne fait pas l'objet d'émissions d'odeurs particulières gênantes pour le voisinage.

▪ **BRUITS / VIBRATIONS**

Les sources de bruit répertoriées dans l'établissement TRIADE ELECTRONIQUE / MICRO ORANGE sont les suivantes :

- Halle de traitement des déchets: bruits des chaînes de traitement à travers les ouvertures de passage et de ventilation,
- Trémie d'approvisionnement en déchets à l'est du bâtiment de traitement,
- Filtre avec décolmateur sur le sud du bâtiment de traitement,
- la circulation de véhicules sur les voies d'accès à l'intérieur du site (chariots, manuscopique, poids lourds) et à l'extérieur du site dans la zone d'activité.
- le fonctionnement des sociétés avoisinantes.

L'activité de la société TRIADE ELECTRONIQUE / MICRO ORANGE est génératrice de bruits dits ponctuels ou impulsionsnels (broyage) mais qui sont confinés à l'intérieur du bâtiment.

Les mesures de bruit en limite de propriété de montrent pas de dépassement des valeurs réglementaires.

Aucun problème particulier de vibration n'est à signaler.

▪ **TRANSPORT / TRAFIC**

Le volume du trafic induit par l'établissement de TRIADE ELECTRONIQUE / MICRO ORANGE correspond :

- Aux livraisons de DEEE,
- Aux enlèvements,
- Au personnel de l'établissement.

La montée en puissance des collectes s'établira sur les 7 ans à venir. Par conséquent, TRIADE ELECTRONIQUE / MICRO ORANGE prévoit, au maximum du trafic, 17 camions/jour pour l'année 1 et 102 camions/jour pour l'année 7 ainsi que 66 véhicules légers environ.

▪ **DECHETS**

Les déchets produits et triés par la société TRIADE ELECTRONIQUE / MICRO ORANGE sont les suivants :

- Déchets non Dangereux, tels que les cartons, les DIB en mélange, palettes, métaux...
- Déchets Dangereux : tubes cathodiques, batteries, condensateurs, baies informatiques, GEM froid et hors froid, huiles usagées et déchets de maintenance...

Un registre déchets est créé conformément à l'arrêté ministériel du 7 Juillet 2005.

Les déchets triés et produits par l'activité de TRIADE ELECTRONIQUE / MICRO ORANGE font l'objet de filières de traitement de déchets conformes à la réglementation.

▪ **SITE ET PAYSAGE**

Le site de TRIADE ELECTRONIQUE / MICRO ORANGE est de façon générale bien intégré dans son environnement de zone industrielle. Les bâtiments et abords sont entretenus périodiquement. Les abords des bâtiments sont maintenus en état constant de propreté (pas d'envois de matières diverses, poussières,...).

▪ **FAUNE, FLORE, MILIEUX NATURELS ET EQUILIBRES BIOLOGIQUES**

Par l'absence de caractéristiques faunistiques terrestres remarquables (aucune espèce animale terrestre recensée), l'établissement de TRIADE ELECTRONIQUE / MICRO ORANGE n'est pas de nature à générer un impact particulier sur le milieu.

▪ **HYGIENE, SALUBRITE ET SECURITE PUBLIQUE**

L'activité de la société TRIADE ELECTRONIQUE / MICRO ORANGE n'est pas de nature à compromettre la sécurité publique.

L'établissement TRIADE ELECTRONIQUE / MICRO ORANGE n'engendre pas d'effets négatifs sur l'hygiène, la salubrité et la sécurité publique.

▪ **EFFETS SUR LA SANTE**

Les activités de TRIADE ELECTRONIQUE / MICRO ORANGE ne sont pas susceptibles de générer des impacts significatifs sur la santé du voisinage.

▪ **AUTRES IMPACTS**

Aucun effet particulier n'a été recensé à ce jour concernant :

- la commodité du voisinage,
- l'agriculture,
- la protection des biens matériels et du patrimoine culturel.

ETUDE DES DANGERS

L'étude de dangers aborde les points suivants :

- Informations sur l'environnement à protéger,
- Recensement des accidents survenus sur des installations similaires à celles de TRIADE ELECTRONIQUE / MICRO ORANGE,
- Analyses des risques,
- Recensement des scénarios d'accidents majeurs et leurs conséquences,
- Mesures de prévention,
- Moyens de lutte contre un sinistre éventuel.

▪ **ANALYSE DES RISQUES**

Une Analyse détaillée des risques a été réalisée dans le dossier, afin d'identifier et de caractériser les éventuels effets que pourraient subir l'environnement humain, naturel et matériel du site en cas de sinistre.

▪ **REDUCTION DES POTENTIELS DE DANGERS**

La réduction des potentiels de dangers peut s'appuyer sur quatre principes:

- Le premier principe est le principe de **substitution** qui s'appuie sur le remplacement d'un produit présentant des risques par un autre produit pouvant présenter des risques moindres.
- Le deuxième principe est le principe **d'intensification** qui consiste à intensifier l'exploitation afin de réduire les stockages.
- Le troisième principe est le principe **d'atténuation** qui consiste à définir des conditions opératoires ou de stockage moins dangereuses.
- Le quatrième principe porte sur la **limitation des effets** à partir de la conception des équipements.

Sur le site, les actions de réduction des potentiels de dangers sont les suivantes:

- ✓ **Substitution** : TRIADE ELECTRONIQUE / MICRO ORANGE favorise l'utilisation de substances non inflammables et non toxiques.
- ✓ **Intensification** : les déchets sont évacués chaque jour pour éviter le stockage de produits combustibles ; une vigilance est forte sur les déchets non admis et leur caractère dangereux.
Le potentiel de danger ne se situe pas à l'intérieur du bâtiment mais est dispatché à l'extérieur.
- ✓ **Atténuation / limitation des effets** : les conditions opératoires sont définies de façon à être les moins dangereuses possibles, un suivi et une maintenance des installations sont réalisés régulièrement.

▪ **PHENOMENES DANGEREUX ASSOCIES AUX INSTALLATIONS**

La synthèse des phénomènes dangereux retenus pour la société TRIADE ELECTRONIQUE / MICRO ORANGE est donnée dans le tableau suivant :

Installation ou substance mise en jeu	Localisation Repère	Phénomène dangereux	N° PhD	Effets
Incendie généralisé	Bâtiment	Incendie	PhD1	Thermiques
Produits entrants / DEEE	Stockage intérieur Repère G	Incendie	PhD2	Thermiques
	Stockage extérieur Repère 10 (alfablocs)	Incendie	PhD3	Thermiques
	Stockage extérieur Repère 5, 6, 7 (alfablocs)	Incendie	PhD4	Thermiques
	Stockage intérieur Repère 1 et 2 (alfablocs)	Incendie	PhD5	Thermiques
Produits sortants	Stockage extérieur Repère 14, 15, 16 (alfablocs)	Incendie	PhD6-1 PhD6-2	Thermiques Dispersion des fumées toxiques
	Stockage extérieur Repère 3	Incendie	PhD7	Thermiques
Aire de dépotage du fuel	Aire de dépotage	Pollution des sols et des eaux souterraines	PhD8	Contamination des sols et des eaux souterraines

Pour chacun des phénomènes dangereux retenus, des moyens de prévention et de protection ont été identifiés sur les arbres de défaillances développés dans l'analyse des risques. Cette étude de dangers a conduit à l'identification de nouvelles mesures de prévention et de protection à envisager afin de réduire les potentiels de danger.

Une définition précise des zones au regard des réglementations applicables au titre du Code du Travail a été réalisée par TRIADE ELECTRONIQUE / MICRO ORANGE et annexée au document unique d'évaluation des risques.

Effets thermiques

Le potentiel de danger d'incendie est donc principalement situé :

- Dans les stockages extérieurs de produits entrants et sortants
- Dans le bâtiment.

Des mesures de protection et de prévention ont été adoptées afin de réduire les risques d'incendie.

Les modélisations des flux thermiques causés par ces incendies en prenant en compte les barrières de défense (alfabloc) ont montré que les effets thermiques sont contenus dans l'enceinte du site de TRIADE ELECTRONIQUE / MICRO ORANGE.

Autres phénomènes dangereux associés aux installations

Les phénomènes dangereux sont liés aux quantités mises en jeu. L'accumulation de produits est considérée comme la plus importante pour le scénario suivant :

- La pollution des eaux et du sol due au déversement accidentel de FOD.

Le FOD est contenu dans une cuve double paroi. L'aire de dépotage est étanche. TRIADE ELECTRONIQUE / MICRO ORANGE mettra en place des boudins étanches au niveau du branchement sur la cuve et également au niveau du camion afin de collecter le fuel en cas de déversement accidentel.

▪ **EVALUATION DES RISQUES**

La probabilité des phénomènes dangereux a été déterminée qualitativement suivant l'accidentologie.

ETUDE DE DANGERS
RESUME NON TECHNIQUE - TRIADE ELECTRONIQUE/ MICRO ORANGE

PHENOMENE DANGEREUX		EXPOSITION DES TIERS AUX EFFETS SURPRESSION / TOXIQUES			Niveau de gravité	Cinétique*
		Létaux significatifs	Létaux	Irréversibles		
PhD1	Incendie généralisé	Non exposés	Non exposés	Non exposés	MODÉRÉ	RAPIDE
PhD2	Incendie G	Non exposés	Non exposés	Non exposés	MODÉRÉ	RAPIDE
PhD3	Incendie 10	Non exposés	Non exposés	Non exposés	MODÉRÉ	RAPIDE
PhD4	Incendie 5, 6, 7	Non exposés	Non exposés	Non exposés	MODÉRÉ	RAPIDE
PhD5	Incendie 1, 2	Non exposés	Non exposés	Non exposés	MODÉRÉ	RAPIDE
PhD6-1	Incendie 14, 15, 16	Non exposés	Non exposés	Non exposés	MODÉRÉ	RAPIDE
PhD6-2	Dispersion de fumées toxiques dues à un incendie 14, 15, 16	Non exposés			MODÉRÉ	RAPIDE
PhD7	Incendie 3	Non exposés	Non exposés	Non exposés	MODÉRÉ	RAPIDE
Ph8	Pollution des sols et des eaux souterraines	Non exposés			MODÉRÉ	LENT

(2) La cinétique est qualifiée de lente ou rapide sachant que s'il n'est pas possible de mettre à l'abri les personnes, la cinétique est considérée comme rapide.

**Comptage des personnes à prendre en compte au regard du Guide du MEDAD du 28/12/2006 « EDD : Eléments pour la détermination de la gravité des accidents » Aucune zone de passage du public et aucune zone ERP n'est concernée par les scénarios étudiés.*

Les phénomènes dangereux liés aux incendies sont cotés en classe de **probabilité D** (événement improbable) du fait des enlèvements hebdomadaires de déchets.

Seul le phénomène dangereux relatif à la pollution des eaux et des sols est coté en classe de **probabilité E** (événement très improbable) du fait des mesures de prévention et de sécurité prises en compte lors du dépotage.

Aucun phénomène dangereux n'est positionné en zone de risque inacceptable ou nécessite de nouvelle mesure de maîtrise des risques.

▪ MOYENS DE PROTECTION ET DE PREVENTION

L'ensemble des mesures de prévention est détaillé dans l'analyse des risques de l'Etude de Dangers.

Il s'agit essentiellement de moyens de détection, de dispositions constructives (murs coupe-feu), de formation du personnel et de diverses consignes (interdiction de fumer, permis de feu, vérifications périodiques des équipements...)

Moyens de détection

Le bâtiment industriel de TRIADE ELECTRONIQUE / MICRO ORANGE sur le site de Rousset, est équipé d'un système de détection de feu précoce de type VESDA relié à plusieurs rampes de détection qui couvrent l'ensemble des bâtiments où a lieu le démantèlement des DEEE.

TRIADE ELECTRONIQUE / MICRO ORANGE a également prévu de protéger les cabines de tri en les équipant de détecteurs optiques de fumée.

Un système de détection optique est mis en place dans le bâtiment administratif.

Principales dispositions constructives

Les stockages extérieurs sont placés dans des alvéoles (panneaux béton préfabriqués), type alfa bloc. Un rapport d'essais n° R510-068 a été réalisé par le CSTB à la demande du constructeur Alfa béton en janvier 2011 qui atteste d'une isolation thermique de 130 mm et d'une étanchéité de 360mm (cf. rapport en annexe 5).

Formation du personnel

Le personnel de l'établissement TRIADE ELECTRONIQUE / MICRO ORANGE suit des formations sécurité et leur recyclage : Formation Sauvetage-Secourisme du Travail, habilitation électrique, CACES ou autorisation de conduite et Equipiers de première intervention 100% du personnel avec renouvellement tous les 6 mois (évacuation et manipulation d'extincteurs et RIA).

Principales consignes

Les principales consignes sont l'interdiction de fumer dans les locaux, le permis de feu pour les travaux par point chaud, la télésurveillance, les précautions contre l'intrusion et les malveillances, le nettoyage régulier des installations, la vérification périodique des équipements et les consignes en cas de déversement accidentel de produits liquides.

▪ MOYENS D'INTERVENTION

Moyens de secours internes

Poteau incendie

Un poteau incendie est présent sur site, de débit 160m³/h à 1 bar.

Robinets Incendie Armés

L'établissement est équipé de 9 Robinets Incendie Armés alimentés par le Canal de Provence.

Extincteurs

La protection incendie est assurée par des extincteurs répartis sur l'ensemble du site. Ces extincteurs sont situés à proximité des dégagements, bien visibles et facilement accessibles. Les agents d'extinction sont appropriés aux risques à combattre et compatibles avec les matières stockées.

Leur nombre est conforme au Code du Travail soit 1 tous les 200m².

Désenfumage

Le bâtiment industriel est équipé en partie haute de dispositifs d'évacuation naturelle de fumées et de chaleur. Ces dispositifs sont à commande manuelle et automatique. Leur surface utile d'ouverture n'est pas inférieure à 2% si la surface à désenfumer est inférieure à 1600 m².

Les commandes d'ouverture manuelle sont placées à proximité des accès.

TRIADE ELECTRONIQUE / MICRO ORANGE envisage d'installer une armoire incendie permettant une alimentation aisée en eau sur l'aire extérieure.

Moyens externes d'intervention

▪ **Besoins en eaux d'extinction du site**

Par application de la règle technique D9 (INESC / FFS / CNPP), les besoins en eau pour le site ont été estimés à 180 m³/h (annexe 1 de la règle technique D9).

▪ **Poteaux Incendie**

Un poteau incendie se situe à l'extérieur du site à moins de 200 m.

▪ **Intervention des secours**

L'appel des secours publics s'effectue par le n° 18. Le CODIS (Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours) est alors alerté et organise l'intervention en fonction de la demande et de la disponibilité des secours.

L'établissement de TRIADE ELECTRONIQUE / MICRO ORANGE est rattaché au centre de secours localisé à Rousset.

Une voie pompiers est aménagée en périphérie des bâtiments.